Ce que l'UFMLS a obtenu cette année, et pourquoi votre adhésion directe compte

Le 31 décembre 2026, les compteurs s'arrêtent. Seules les adhésions en cours à cette date comptent pour la représentativité de l'UFMLS aux élections URPS de 2027, et donc pour notre droit à continuer de vous représenter.

Attention : adhérer indirectement à son syndicat de spécialité ne compte pas. Il faut une adhésion directe à l'UFMLS.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Adhérer directement
https://www.ufml-syndicat.org/j-adhere/

TROIS FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- **DMP :** les sanctions de 2 000 € par DMP non renseigné ont été supprimées, après nos mobilisations contre le PLFSS 2026.
- **Liberté d'installation :** la loi Garot a été rejetée. Nous avons organisé le mouvement contre ce texte.
- **Négociations de juin :** nous avons refusé de signer les baisses tarifaires (échodopplers, IRM du genou sous peine d'indus). Certains syndicats étaient prêts à signer. Thomas Fatôme les a imposées par décision unilatérale : elles portent la signature de la Caisse seule, et nous les contestons. Le détail

LE JURIDIQUE EN 2026

La cellule juridique, avec Dr Philippe Pizzuti, des médecins experts et des avocats référents spécialisés vous défendent :

- Accompagnement des médecins attaqués par les caisses concernant les mises sous objectifs d'arrêts de travail et les vérifications de cotations APC : **30 abandons de procédures.**
- Lettres types et réclamations d'indus de 3 500 à 130 000 € : **20 dossiers défendus.**
- Annulation de la procédure de transmission en chambre disciplinaire après conciliations sur **10 dossiers ordinaux.**
- Aide sur les litiges de réquisitions, les dossiers d'assurance prévoyance, les accompagnements aux départs en retraite.

La cellule juridique

AU PARLEMENT : QUATRE ARTICLES À SUPPRIMER

Nous avons rédigé et fait déposer des amendements de suppression, repris par plusieurs groupes.

Article 77, LFSS 2026. Révision accélérée de la nomenclature en court-circuitant la négociation conventionnelle : une baisse tarifaire devient légale.

Article 78, LFSS 2026. Tarifs fixés sans accord conventionnel quand les syndicats refusent de signer. C'est ce qui a servi en juin. Le refus de signer ne protège plus : la Caisse décide seule.

Article 76, LFSS 2026. Au 1er janvier 2027, plus aucun remboursement des prescriptions d'un médecin de secteur 3 : le patient paie pour le statut de son médecin. Amendement de suppression déposé par le député François Gernigon.

Article 31, PLFSS 2027. La radiothérapie libérale sort de la convention, tarifs par arrêté ministériel alignés sur l'hôpital. Si ce précédent passe, la même méthode peut s'appliquer spécialité après spécialité : la fin du secteur 2 par étapes.

Le 23 octobre, l'Assemblée nationale a rejeté le PLFSS 2027 en première lecture. Nos amendements seront défendus au Sénat (rencontres avec Olivier Henno, rapporteur général, et Anne-Sophie Romagny).

AU QUOTIDIEN

- Participation active aux séances de négociations tarifaires, contacts avec les institutions, veille des projets de loi, défense de l'exercice des spécialistes de médecine générale, des spécialistes d'organe, et de la permanence des soins.
- Suppression des avis Google, lutte contre les rendez-vous non honorés, refus du quota de 500 patients obligatoires en tant que médecin traitant.
- Propositions d'économies : revalorisation des visites à domicile (coût d'une augmentation tarifaire versus ambulances + urgences), diminution des tâches administratives, meilleure répartition des budgets : étude sur le coût des CPTS…
- Dangers de l'IA et des téléconsultations non encadrées.
- Communiqué avec Convergence Infirmière, concernant les délégations de tâches en pharmacie.
- Interpellation des élus concernant l'aberration du nouveau décret cumul emploi retraite au 10/01/2027.

UN SYNDICAT QUI S'ORGANISE

Six branches : gynécologie, médecine vasculaire, médecine générale, psychiatrie, bloc opératoire, rhumatologie…

Le site Web : refondu avec maintenant votre espace dédié : **« Le Cockpit »**

Affiches salle d'attente / Courriers types pour interpeller vos élus / liens visioconférences sur vos actualités professionnelles / Groupes WhatsApp par spécialités / réseaux de communication entre confrères / notifications en cas de mouvement de contestation en préparation / possibilités de créer des événements, de partager du contenu multimédia concernant notre profession…

AU SEIN DES URPS MÉDECINS LIBÉRAUX (UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ)

Instances supra-syndicales (UFMLS à la présidence en IDF, et intégré dans les bureaux URPS de toutes les régions métropolitaines). En IDF par exemple, actions menées conjointement avec les autres syndicats :

- Aide à l'installation (près de 3 000 médecins reçus depuis 2012, 78 % installés).
- Centrale d'achat et groupement d'employeurs.
- Accueil des internes et des externes dans nos cabinets.
- Suivi de la permanence des soins (gardes) et de la démographie médicale.
- Loi contre les violences faites aux médecins (le droit du médecin à porter plainte contre un patient agressif).
- Formations et livret de cabinet éco-responsable, santé publique, réseau de soins de médecins à médecins…

Tout cela existe, continuera d'exister et de s'amplifier grâce à vos adhésions directes à l'UFML-Syndicat.

Alors, n'hésitez plus !

ADHÉREZ MAINTENANT
https://www.ufml-syndicat.org/j-adhere/

Pour nous écrire : www.ufml-syndicat.org/contact/

MERCI